

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18712 - 73ÈME ANNÉE

Propositions face à la crise de la filière canne-sucre

## Lettre ouverte de Gélita Hoarau au ministre de l'Agriculture



Depuis hier, les manifestations de planteurs ont repris. (photo d'archives)

**Gélita Hoarau, sénatrice de La Réunion, interpelle le ministre de l'Agriculture, Jacques Mézard, dans une lettre ouverte diffusée le 29 mai. Elle demande à l'État de « s'impliquer de manière au moins aussi forte pour la survie de la filière canne-sucre que pour l'avenir de la filière betterave-sucre. Cela suppose qu'en tant que co-signataire de la convention réglant les relations au sein de la filière canne-sucre de La Réunion, il puisse exiger la transparence sur toutes les recettes tirées de la canne à sucre, et impliquer ses services dans la création d'un comité de survie de la canne regroupant tous les professionnels concernés ».**

**M**onsieur le Ministre, les planteurs de canne à sucre sont mobilisés pour obtenir une revalorisation du prix de référence de la tonne de canne qu'ils vendent aux industriels. Avant cette situation, je me permets de vous faire parvenir les éléments d'information suivants. À un mois de l'ouverture de la campagne sucrière à La Réunion, les négociations sont dans l'impasse. Les

planteurs de canne à sucre revendiquent une augmentation du prix de référence payé par les industriels pour l'achat de leur matière première à hauteur de 45 euros par tonne de canne. Les industriels ne veulent pas accéder à cette demande. Actuellement, ce prix est de 39,09 euros par tonne. Il n'a pas bougé depuis plus de 20 ans.

Suite à une demande de la filière canne-sucre relayée par le gouvernement, la Commission européenne a autorisé pour La Réunion une aide supplémentaire de l'État de 28 millions d'euros par an pour les campagnes sucrières 2017, 2018, 2019 et 2020. Cette aide est destinée à compenser les effets de la suppression des quotas sucriers le 1er octobre prochain. Elle est versée aux industriels.

Pour La Réunion, la filière canne-sucre représente 18.000 emplois. Elle dépend essentiellement du travail de près de 3.500 planteurs de canne à sucre qui doivent faire face à la hausse permanente du coût de la vie et des intrants.

Au moment où la filière canne-sucre joue son avenir, il est primordial que toute la transparence soit faite sur toutes les recettes issues de tous les co-produits de la canne : sucres en vrac et sucres spéciaux, électricité, alcools. Ces données doivent être communiquées à tous les acteurs des discussions, en particulier aux planteurs.

Il est à noter que c'est en 2020 que se tiendront les discussions de la nouvelle Politique Agricole Commune. Elles décideront notamment du maintien ou pas des aides publiques à la filière canne-sucre. C'est pourquoi il apparaît tout aussi essentiel que cette échéance soit préparée de la manière la plus efficace. En septembre 2015, le ministère de l'Agriculture a publié un rapport intitulé « Quelle ambition pour la filière betterave-sucre française dans la perspective de la fin des quotas européens ? ». Ce document étudie

l'impact de la suppression des quotas sucriers et propose des recommandations pour la survie de la filière betterave-sucre. Pour La Réunion, la canne à sucre a un rôle proportionnellement plus important que la betterave sucrière. Elle occupe plus de la moitié des terres cultivables et joue un rôle indispensable de lutte contre l'érosion, sans oublier que 18.000 emplois à La Réunion représentent, rapportés à sa population active, l'équivalent de 1,5 million d'emplois en France.

C'est pourquoi l'État doit s'impliquer de manière au moins aussi forte pour la survie de la filière canne-sucre que pour l'avenir de la filière betterave-sucre. Cela suppose qu'en tant que co-signataire de la convention réglant les relations au

sein de la filière canne-sucre de La Réunion, il puisse exiger la transparence sur toutes les recettes tirées de la canne à sucre, et impliquer ses services dans la création d'un comité de survie de la canne regroupant tous les professionnels concernés.

Souhaitant que ces propositions puissent retenir votre attention, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations respectueuses.

**Gélita Hoarau**  
**Sénatrice de La Réunion**

## Les planteurs bloquent les usines Tereos

Comme ils l'avaient annoncé, les planteurs sont passés à l'action hier pour faire plier Tereos. Le groupe industriel refuse toute augmentation du prix de référence de la tonne de canne qu'il achète aux planteurs, alors qu'il bénéficie d'une aide publique supplémentaire de 28 millions d'euros par an à partir de cette année. Pour justifier son attitude, il laisse entendre que sans cette aide il aurait les plus grandes difficultés à vendre son sucre du fait de la fin des quotas sucriers le 1er octobre prochain.

Pour les planteurs, cet argument ne passe pas. Ils rappellent que le prix de référence de la canne n'a pas bougé depuis plus de 20 ans, ce qui n'est pas le cas du coût de la vie et de celui des intrants. Ils demandent donc que Tereos mette ses comptes sur la table afin de connaître les bénéfices que cette entreprise tire de la canne à sucre qu'il achète aux planteurs. Mais Tereos refuse.

Depuis hier matin, des planteurs ont dressé des barrages devant l'entrée de l'usine de Bois-Rouge, de celle du Gol. Ils ont fait de même pour le siège de Tereos Océan Indien situé à Quartier-Français. Une délégation du PCR conduite par Maurice Gironcel, secrétaire général, ainsi que de Gilles Leperlier, candidat dans la 7e circonscription, et Johnny Lagrange Backary, secrétaire du PCR, leur ont apporté leur soutien. Un soutien apprécié par les planteurs qui ont rappelé que le PCR a toujours été de leur côté dans les luttes.

Hier matin, une délégation de la CGPER et de la Chambre d'agriculture conduite par Jean-Bernard Gonthier, président de la chambre verte, a manifesté depuis l'ancienne gare routière à la préfecture. Les agriculteurs ont remis une motion au représentant de l'État.

Le mouvement se poursuit aujourd'hui.

## In kozman pou la rout

« Lyèv i obli gob, mé gob i obli pa li »

Mi koné pa si zot la fine oir, an vré, in gob pou trap lyèv. Moin pèrsonèl, moin la vi arienk in kou, étan pti, é mi pé dir azot sa sé in kékshoz la inprézyone amoin èk son golète banbou fléshé, son kord épi lo la k'i atann lyèv si la fantézi i pran ali pou vni manz lo morso manyok kaziman pozé dann gozyé lo la. Solman moin la zamé vi in lyèv trapé par so téknik la. Moin la majiné sinplomman... Mé sak mi koné sé ké la vi lé plin pyèz é in moun normal i pas pa son tan pou débisk azot : in tor dan nou, pétète, pars ni fé tro konfyans é kan i ariv anou in movèz pass ni jir ni tonm ar pi zamé dann pyèz-la. Pyèz-la dakor, mé lé zot ? Mèm bann pli gran militèr, bann pli gran politik, bann voyiou profésyonèl, i fini par tonm dann in pyèz. Parl pi nou, pti kolon normal, lé bien fasil pou roul anou kari sou d'ri. Alé ! Mi lèss azot réfléshi la dsi é ni artrouv pli d'van sipétadyé.

## Edito

# La responsabilité d'Ericka Bareigts dans le conflit entre les planteurs et Tereos

**L**e 10 mai dernier, le gouvernement sortant publiait un de ses derniers actes : un décret annonçant une aide d'État de 38 millions d'euros pour la filière canne-sucre des Outre-mer. Cette aide sera versée tous les ans jusqu'en 2020. La Réunion bénéficie de 28 millions d'euros. Cette somme est versée aux entreprises sucrières. À La Réunion, il n'en existe qu'une, c'est Tereos.

Depuis hier, les planteurs ont lancé des actions pour faire entendre leur revendication, l'augmentation du prix de la canne. Ils se heurtent à l'intransigeance de l'industriel qui refuse cette hausse. Quant aux 28 millions d'euros, il refuse de partager avec les planteurs. Ce comportement était prévisible, l'industriel n'est pas un philanthrope. Si Tereos a racheté les deux dernières usines sucrières de La Réunion, c'est pour faire du profit.

Or, ce qui est en jeu ce n'est pas seulement les deux usines, c'est toute une filière. Pour éviter le conflit, le décret du gouvernement aurait dû spécifier précisément que la filière canne-sucre devait être destinataire de l'aide publique d'une part. D'autre part, la répartition de l'aide entre Tereos et les planteurs devait figurer dans le décret.

Mais rien de tout cela alors que la décision de la Commission européenne datait de décembre dernier. Le gouvernement avait le temps de préparer un décret tenant compte de ces données. Il n'en a rien été.

Or, des candidats aux législatives tentent de récupérer à leur profit cette aide. Selon Philippe Le Constant, c'est Jean-Claude Fruteau qui a sauvé les planteurs. Tandis que Ericka Bareigts veut aussi tirer la couverture à elle. L'ancienne ministre est pourtant responsable de cet oubli dans le décret. Au moment de l'arbitrage, elle a été incapable de faire respecter les intérêts des planteurs. À quoi a donc servi son poste de ministre ? Comment peut-elle encore revendiquer le droit de continuer à siéger encore 5 ans à l'Assemblée nationale avec un tel bilan ?

**J.B.**

## Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés  
71e année  
Directeurs de publication :  
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud  
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau  
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland  
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX  
Rédaction  
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29  
E-mail : redaction@temoignages.re  
SITE web : www.temoignages.re  
Administration  
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23  
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re  
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re  
CPPAP : 0916Y92433

# Oté

## In zé d'pongn rant dé prézidan pa si itil ké sa

*Mi koné pa si zot la suiv dsi l'internet lo zé d'pongn rant Trump épi Macron. In drol dé zé pou dé boug nana lo déstin milyon é milyonn moun rant z'ot min, mèm kaziman déstin l'imanité. Donk, i paré prézidan l'Amérik nana in vilin manyèr, sé kraz la min in prézidan kan li di bonzour... In zé d'marmaye, mé marmaye danzéré. So kou isi, Trump la desid kraz la min prézidan Fransé, mé sète-la la méfyé é kan inn la pézé, l'ot la pézé galman. Pli vif, pli trète dann sète afèr, momandoné prézidan l'amérik son figir la asiz. Si tèlman zournal l'amérik la mark an tit : « Pou lo zé d'pongn sé Macron k' la gagné ! »*

*Bien bon tousala ! Mé nana in n'ot zé pongn lo Macron l'aprè zoué é mi pans bann travayèr i sava santi lo shok. Lo shok la révizyon lo kode travaye. Lé vré kod-la, dopi in bon koup de tan kisoï gouvèrnman la droit, kisoï gouvèrnman la gosh la fini mark anndan in bonpé mézir i sava pa dann sans l'intéré bann travayèr, mé plito dann sète bann konsèy l'administrasyon bann l'antropriz kapitalis. Kansréti pou éfas in mézir momandoné in sindika la domandé pou fé pass lo gou in n'ot pilil amèr. Kansréti pou fé lo mèm z'afèr ké l'Almagn. Ankor ké mi sort akout in sobatkoz é d'aprè sak moin la tandi lo droi lo travaye bann z'alman lé moin aryéré ké lo droi Fransé dsi plizyèr poin inportan.*

*So kou si, sé avèk nou lo Macron i sar zoué la pongn !*

*Mé pa avèk nou, solman, avèk tribinal osi pars i parétre in bonpé désizyon li sava pran la pa légal ditou sirtou pou modifyé lo droi di travaye-la loi Larcher i obliz in vré négosyasyon pa in fo né d'si la figir. Alor, kan Trump avèk Macron té aprè zoué z'ot zé d'pongn, mi pans Trump l'avé l'okazyon ésplik prézidan Fransé lo zé li la fé avèk bann ziz é kisa, final de kont lé riskab sort vinkèr. In n'afèr pli itil k'in sinp zé dsi internet, sanm pou moin.*

*Nb Nou lé dann folklor par sèrtin koté alon rèz ankor in n'éstan. Dann tan François promyé la fé in rankont rant lo roi d'Frans épi lo roi l'anglètèr Henri VIII. Sa la éspas dann kan lo dra an or. Pou finir zot la zoué in parti d'krosh é François promyé la gagné. Bien bon, li té kontan ! Mé la guèr la pa tard pou pété aprésa é La Frans la sort la-dan ruiné vèy pa koman. In mové prézaz ? Nou va oir sa avèk lo tan.*

Justin